



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/AC.2/2001/11
8 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Comité de gestion de la Convention TIR, 1975
(Trente et unième session, 25 et 26 octobre 2001,
point 3 b) iii) de l'ordre du jour)

APPLICATION DE LA CONVENTION TIR, 1975

Administration de la CCTIR

Projet de budget et plan des dépenses de la CCTIR et du secrétariat TIR pour 2002

Note du secrétariat TIR

1. En application de l'article 13 de l'annexe 8 de la Convention, la CCTIR a élaboré le présent projet de budget ainsi qu'un plan de ses dépenses de fonctionnement en 2002. Ce projet de budget et ce plan des dépenses, publiés dans le présent document, doivent être définitivement arrêtés et approuvés par la CCTIR à sa réunion d'octobre. Les modifications éventuellement décidées par la CCTIR à ladite réunion feront l'objet d'un rectificatif au présent document.

2. Le projet de budget et le plan des dépenses pour 2002 ne sont pas substantiellement différents de ceux qui ont été approuvés pour 2001 et qui ont été publiés sous la cote TRANS/WP.30/AC.2/2000/11. L'augmentation du budget projeté, de l'ordre de 6 % par rapport au budget effectif pour 2001 (le montant total net des crédits alloués pour 2001 est de 761 000 dollars des États-Unis – TRANS/WP.30/C.2/2001/10) est due à la nécessité de recruter un informaticien/programmeur pour concevoir, installer et entretenir, avec le spécialiste actuel de l'EDI, l'accès à la Base de données internationale TIR, ainsi que pour installer et entretenir un réseau local afin de simplifier encore plus les travaux du secrétariat TIR.

3. Le montant du droit prélevé sur chaque carnet TIR et la procédure relative à son recouvrement seront fixés dans une annexe de l'accord entre la CEE et l'IRU, qui sera soumis au Comité de gestion, pour approbation, à sa prochaine session prévue au printemps 2002.

4. On trouvera ci-après le projet de budget et le plan des dépenses de la CCTIR et du secrétariat TIR pour 2002. Le budget pour 2002 s'élève à 1 049 866 dollars des États-Unis, mais le montant effectif à dégager tournera autour de 450 000 dollars, en raison du solde positif du budget 2001, qui devrait se chiffrer à quelque 425 000 dollars¹ pour l'exercice budgétaire 2001 et 175 600 dollars de fonds non alloués pour l'année 2000 (voir le document TRANS/WP.30/AC.2/2001/10).

5. Le nombre de carnets TIR à délivrer en 2002 étant estimé à 2,5 millions, cela représenterait un droit de 0,18 dollar par carnet.

PLAN DES DÉPENSES

Commission économique pour l'Europe, Division des transports
Programme: Commission de contrôle TIR (CCTIR) et secrétariat TIR
Intitulé du Fonds d'affectation spéciale: «Transport international routier – TIR»; compte n° ZL-RER-8001.

Projet de plan des dépenses pour 2002

<u>Rubrique</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant</u> (en dollars É.-U)
1100	Personnel de projet (4 experts + honoraires d'un consultant)	575 900
1301	Personnel administratif d'appui	120 000
1501	Voyages officiels	30 000
1601	Frais de mission	15 000
2101	Sous-traitance	5 000
4301	Loyers	25 000
4501	Achat de matériel de bureau	20 000
5101	Entretien du matériel de bureau	2 000
5301	Divers	15 000
Total:		807 900
Soutien au Programme (13 % du total)		105 027
15 % de Fonds de réserve de fonctionnement pour 2001 ²		<u>136 939</u>
		241 966
Total général		1 049 866

¹ Le plan des dépenses projeté pour 2002, comme les plans des dépenses approuvés pour 1999, 2000 et 2001, doit comporter une provision pour que la CCTIR et le secrétariat TIR puissent continuer à fonctionner dans le pire des scénarios (y compris le recrutement d'un nouveau personnel, des frais de déménagement, des primes de rapatriement, etc.). C'est pourquoi, il est très probable qu'un solde positif d'environ 300 000 dollars apparaîtra à la fin de 2001. De plus, à la fin de l'exercice financier 2001, le solde non utilisé de la Réserve de fonctionnement (129 006 dollars) constituera le Fonds de réserve de fonctionnement pour 2002.

² Les ressources effectivement nécessaires au titre de la Réserve de fonctionnement pour 2002 s'établiront à 136 939 dollars – 129 006 dollars (Réserve de fonctionnement pour 2001) = 7 933 dollars.

Besoins en ressources du Fonds d'affectation spéciale TIR pour 2002

Personnel du projet (1100): 575 900 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à financer les salaires³ pendant un an de quatre experts recrutés au titre de contrats à durée déterminée: deux experts en douane, un expert des questions administratives et de l'EDI ainsi qu'un expert des systèmes informatiques (recrutés localement). Ce montant comprend aussi une provision pour financer les honoraires d'un consultant qui sera chargé d'administrer le site Web de la CCTIR et de réaliser les travaux de recherche demandés.

Personnel administratif d'appui (1301): 120 000 dollars É.-U.

Le montant proposé au titre de cette rubrique doit servir à financer les salaires du personnel administratif d'appui pendant un an.

Voyages officiels (1501): 30 000 dollars É.-U.

Le montant proposé au titre de cette rubrique doit servir à financer les frais de voyage du personnel du projet et du secrétaire de la Convention TIR.

Frais de mission (1601): 15 000 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à financer les frais de subsistance et certains frais de voyage des neuf membres de la CCTIR. (Base de calcul:

Indemnité journalière à Genève:

288 francs suisses, soit 162 dollars É.-U.
(au taux de change officiel du 31 juillet 2001,
à savoir 1,77 franc suisse pour 1 dollar)

3 (réunions à Genève) x 2 (jours) x 9 (personnes) x 162 dollars É.-U. = 8 748 dollars É.-U. arrondis à	10 000 dollars É.-U.
+ billets d'avion (en cas de besoin ou d'urgence)	5 000 dollars É.-U.
soit un total de	15 000 dollars É.-U.

Sous-traitance (2101): 5 000 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à payer des entrepreneurs institutionnels qui fourniront éventuellement les services d'appui nécessaires aux conférences (location de matériel de bureau, salles de conférence, interprétation, moyens de transport locaux, etc.).

³ Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

Loyers (4301): 25 000 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à financer la location de trois ou quatre bureaux (selon leur taille) au Palais des Nations, à Genève.

Achat de matériel de bureau (4501): 20 000 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à financer l'achat du matériel de bureau nécessaire (micro-ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, mobilier de bureau, etc.), ainsi que le matériel et le logiciel pour la banque de données.

Entretien du matériel de bureau (5101): 2 000 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à financer la réparation et l'entretien du matériel de bureau (micro-ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, etc.).

Divers (5301): 15 000 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à financer d'autres dépenses de fonctionnement du secrétariat TIR et de la CCTIR (papier, frais de poste, frais de téléphone ou de télécopie, impression des publications par des entreprises extérieures, fournitures de bureau, services d'interprétation et de traduction, dépenses pour des séminaires, frais divers, etc.).
